

ASPECTS DU COMMERCE PORTUGAIS AVEC LE MAROC (XV^e-XVI^e SIÈCLES)

por

BERNARD ROSENBERGER

En mémoire de Jean Aubin de qui j'ai beaucoup appris.

Les aspects militaires et diplomatiques des relations entre le Portugal et le Maroc pendant les XV^e et XVI^e siècles ont eu la plus belle part dans les travaux des historiens et le commerce a été assez peu étudié¹. Or, la composante économique, très loin d'être négligeable dans l'entreprise de domination menée de D. João 1^{er} à D. João III au Maroc, est inextricablement mêlée aux facteurs politiques, militaires et idéologiques. Tantôt elle ajoute le poids des intérêts matériels au désir de domination et tantôt elle entre en contradiction avec les nécessités de la guerre ou les principes religieux. Naturellement, au cours de plus de cent cinquante années, la nature et l'organisation des échanges ont évolué et il serait nécessaire de distinguer plusieurs phases. Traiter un sujet aussi vaste est évidemment impossible en quelques pages, on s'efforcera seulement de donner une idée de la nature du commerce et de la façon dont il a dû s'adapter aux circonstances.

Les échanges entre la partie européenne et la partie africaine de l'Occident musulman reposaient sur une certaine complémentarité des

¹ A l'exception notable de Robert Ricard, « Le commerce de Berbérie et l'organisation économique de l'empire portugais aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales de la Faculté des Lettres d'Alger*, t. II, 1936, pp. 266-290, repris dans *Etudes sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coimbra, Universidade de Coimbra, 1955, pp. 81-114. et de certains travaux de Vitorino Magalhães Godinho : *Documentos sobre a expansão portuguesa*, Lisbonne, éd. Gleba, t. I, 1943, t. II, 1945; *O «Mediterrâneo» saariano e as caravanas de ouro*, São Paulo, 1956; *L'économie de l'empire portugais aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris, SEVPEN, 1969, *Os descobrimentos e a economia mundial*, 4 vols., 2^e éd. Lisbonne, éd. Presença, 1983-1984. On trouve aussi beaucoup de renseignements chez José Alberto Rodrigues da Silva Tavim, *Os Judeus na expansão portuguesa em Marrocos durante o século XVI. Origens e actividades duma comunidade*, Braga, éd. APPACDM, 1997.

productions agricoles : par exemple fruits secs et huile de la péninsule contre céréales et bétail des vastes plaines du Maroc². Les changements politiques n'ont pas supprimé ces relations. Azurara affirme que les musulmans *d'alem* n'ont pas cessé de commercer au Portugal. Ils venaient acheter chaque année les fruits de l'Algarve, les payaient en or et ceci était profitable au royaume³. La plus grande partie des fameuses *dobras*, provenaient de Tunis, mais il en venait aussi de Sijilmassa et de Marrakech. Mais au moment où il écrit, au début du XV^e siècle, les musulmans du Maghreb n'avaient plus de marine de commerce importante et les chrétiens étaient maîtres du trafic.

Les marins et les marchands portugais ont eu à la fin du Moyen Age une activité croissante en Méditerranée et dans l'Atlantique⁴. Comme d'autres, ils recherchaient l'or et les marchandises de bonne vente que propose le Maghreb voisin. Ils y portaient outre les fruits secs du pays, des draps et des toiles de France, des Flandres ou d'Angleterre. Ceux qui les importaient au Portugal s'en retournaient avec du vin, du sel, de l'huile, des fruits secs, du poisson séché, denrées locales, mais aussi des peaux, des cuirs, des dattes, de l'indigo provenant du Maghreb. Aux profits du trafic avec ce pays s'ajoutaient ceux que procurait ce rôle d'intermédiaire avec l'Europe du nord-ouest. C'est ce qui a fait la prospérité de Lisbonne dans la mesure où la palette des produits exotiques qu'on pouvait y trouver n'a fait que s'élargir du fait de l'essor du commerce portugais avec l'Afrique, puis avec l'Asie.

Le caractère habituel du commerce avec le Maroc est confirmé par le fait que, pour préparer la conquête de villes portuaires, ont été envoyés en mission des espions déguisés en marchands de fruits secs qui n'éveillaient aucune méfiance tant on y était accoutumé à les voir circuler pour leurs affaires : c'est le cas à Anfa⁵. En outre depuis longtemps, les années où la récolte était insuffisante, le Portugal, comme l'Andalousie mais sans doute plus souvent qu'elle, achetait au Maroc des céréales, du blé surtout, à condition que les souverains aient accordé la permission d'exporter cette denrée dont la vente aux chrétiens est en principe interdite, ou que des autorités

² Christophe Picard, *L'océan Atlantique musulman. De la conquête arabe à l'époque almohade. Navigation et mise en valeur des côtes d'al-Andalus et du Maghreb occidental (Portugal-Espagne-Maroc)*, Paris, Maisonneuve et Larose/Éditions UNESCO, 1997. A partir d'une importante documentation qu'il a rassemblée sur la vie maritime dans l'Océan, il révèle toute une activité que beaucoup ne soupçonnaient peut-être même pas, tant les préjugés sur l'incapacité des musulmans à affronter la « Mer des Ténèbres » sont restés forts.

³ Gomes Eanes de Azurara, *Chronica do Conde Pedro de Meneses*, éd. J. Correia da Serra, Coleção de Livros inéditos de História portuguesa, t. II, Lisbonne, 1792, pp. 476-477.

⁴ Luis Adão da Fonseca, *Navegação y corso en el Mediterraneo occidental. Los portugueses a mediados del siglo XV*, Pampelune, 1978; J. Heers, « Portugais et Génois au XV^e siècle, la rivalité Atlantique-Méditerranée », *III Coloquio internacional de estudios luso-brasileiros. Actas*, vol. VII, pp. 138-147.

⁵ Voir par ex. Damião de Góis, *Chronica do Serenissimo Principe D. João*, Coimbra, 1790, p. 49.

locales faisant fi de la loi musulmane y aient consenti en échange de certains avantages.

Je ne crois pas pour autant que ce besoin de céréales (*pão*) ait été un motif déterminant dans la conquête de Ceuta, même si par la suite il a pu inciter à tenter d'imposer la domination portugaise sur une partie des plaines du Maroc atlantique⁶, mais il ne s'agit plus alors du même type de commerce. Ceuta entourée de montagnes était chroniquement déficitaire et se constituait des réserves importantes, notamment à partir des grains qu'elle faisait venir des plaines de l'actuelle Chaouïa et des Doukkala⁷. Comme Gênes, elle est passée facilement à un rôle de courtage et devenue un centre de commerce des grains. Une fois conquise et étroitement bloquée par les armées de Fès et de Grenade, puis harcelée par les *mujahidin*, elle n'a évidemment pu continuer à jouer ce rôle. Le même raisonnement fait douter de l'explication avancée par ceux qui ont vu dans cette conquête le moyen de se rendre maître d'une place internationale de commerce. D'ailleurs la prospérité de Ceuta n'était plus qu'un souvenir à l'aube du XV^e siècle, comme permet de le constater la description nostalgique d'al-Ansârî et contrairement à ce que le lyrisme de Zurara désireux de magnifier l'événement a pu laisser croire⁸. Comme les hostilités n'ont guère cessé dans le voisinage de Ceuta jusqu'à la conquête d'Alcacer Ceguer (Qsar Sghir) en 1458 et encore quelque temps après celle-ci, les échanges ont été très limités dans et autour des places du détroit : des vivres contre quelques produits fabriqués, des tractations autour du rachat de prisonniers. Mais loin d'être interrompus plus au sud, on peut même être certain qu'ils s'y sont développés à partir du moment où Arguin puis le Cap Vert ont été atteints, peu après 1440.

La place du commerce restait toutefois définie par rapport aux objectifs de la lutte contre l'islam. L'autorisation pontificale était nécessaire et il était sévèrement interdit de vendre aux musulmans tout ce qui pouvait renforcer leur puissance militaire : armes et tout matériel destiné à en fabriquer, chevaux, navires et agrès. Il y avait une hésitation sur les vivres. Le roi chargé de faire respecter ces prescriptions, dans la logique du discours politico-religieux pour éviter tout risque de contrebande, imposait un monopole. Il s'appuyait sur le « droit de conquête » reconnu par Rome pour exiger que sujets du royaume et étrangers se soumettent aux inspections des cargaisons et paient des taxes qui lui procuraient des rentrées fiscales. A défaut de pouvoir interdire le commerce des étrangers, il s'efforçait de le limiter. En étant maître du marché, le roi de Portugal espérait pouvoir dicter ses

⁶ Vitorino Magalhães Godinho, « Les guerres du blé au Maroc », *Anuario de História económica e social*, t. I, 1968, pp. 227-259, repris dans *Os descobrimentos e a economia mundial*, t. III, pp. 245-267.

⁷ Abdelmajid Turki, « La physionomie monumentale de Ceuta : un hommage nostalgique à la ville par un de ses fils, Muhammad b. al-Qâsim al-Ansârî », *Hespéris-Tamuda*, 1983, pp. 113-162 ; Halima Ferhat, *Sebta des origines au XIV^e siècle*, Rabat, 1993, partic. pp. 274-275.

⁸ Azurara, *Crónica da Tomada de Ceuta por el-rei D. João I*, 1915, chap. 94, cité par Vitorino Magalhães Godinho, *Op. cit.*, t. 1, 1943, pp. 54-56.

conditions. Seul acheteur du blé, il le paierait non en argent mais en marchandises dont il pouvait moduler les prix. En effet, son grand souci, qui était aussi celui des rois ses contemporains, était d'empêcher la sortie du métal précieux. Il se réservait le commerce de quelques produits très demandés. Parmi eux quelques tissus – les bordats, les toiles, les draps de couleur – la gomme laque et les épices. Ses agents, les *feitores*, s'occupaient de l'achat de ces marchandises sur les lieux où elles étaient produites ou disponibles et de leur vente au Maroc dans quelques places où il exerçait sa souveraineté. Il pouvait lui-même conclure des contrats, dont on a quelques exemples, avec des marchands, le plus souvent juifs, comme les Ben Zamirou⁹, Jacob Rosales, ou des notables musulmans de ce pays¹⁰.

On peut avoir l'impression qu'il voulait devenir l'intermédiaire exclusif du commerce du Maroc avec l'Europe. Les Génois l'avaient compris et se sont intégrés au système portugais dans le nord du Maroc où des relations d'Etat à Etat autorisaient un certain nombre de pratiques régulières. Dans le sud, s'ils agissaient pour leur compte, allant jusqu'à concurrencer le commerce portugais¹¹, c'est que la situation politique y était différente, caractérisée un temps par un émiettement de l'autorité puis par l'émergence d'un pouvoir, celui des Sa'diens, peu disposé à considérer le Portugal autrement que comme un ennemi. La compétition avec l'Espagne pour le contrôle politique et militaire très vive dans le sud du Maroc à la fin du XV^e siècle et jusqu'au traité de Sintra, en 1509, s'était doublée d'une concurrence commerciale. Celle-ci a continué après cette date¹². Le contrôle des navires espagnols dans les ports tenus par le Portugal n'a pu être effectif. Des navires venus surtout de Cadix voulaient échapper aux taxes. Certains, selon les accusations, apportaient des armes et des matières premières pour en fabriquer¹³. Une contrebande depuis la Basse Andalousie est dénoncée maintes fois par les agents du roi. Mais il faut également tenir compte d'une contrebande de régnicoles, souvent des *conversos*, depuis Madère ou depuis la métropole, portant par exemple sur du matériel pour les sucreries du Sous : du bois d'œuvre et des roues de chariots¹⁴.

⁹ José Alberto Rodrigues da Silva Tavim, « Abraão Benzamerro, "Judeu de sinal" sem sinal, entre o Norte de Africa e reino de Portugal », *Mare Liberum*, n° 6, déc. 1983, pp. 115-141 et partic. pp. 119-121.

¹⁰ V. ci-dessous le contrat avec le caïd Lattar.

¹¹ Robert Ricard, « Contribution à l'étude du commerce génois au Maroc durant la période portugaise (1415-1550) », *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger*, t. III, 1937, pp. 53-73, repris dans *Etudes...*, *op. cit.*, pp. 115-142.

¹² Robert Ricard, « Les places portugaises du Maroc et le commerce d'Andalousie », *Etudes*, *Op. cit.*, pp. 142-175 et partic. pp. 149-151.

¹³ Exemples : *Sources Inédites de l'Histoire du Maroc* (dorénavant S.I.H.M.), 1^{ère} série, *Portugal*, t. I, Paris, P. Geuthner, 1934, doc. CVIII, pp. 564-565; Pierre de Cénival, *Chronique de Santa Cruz do Cabo de Gué*, Paris, P. Geuthner, 1934, pp. 36-37; *Espagne*, t. I, Paris, E. Leroux, 1921, doc. VI, pp. 54-55.

¹⁴ V. José Alberto Rodrigues da Silva Tavim, *Os Judeus... op. cit.*, pp. 284-285.

Comme l'a bien montré Robert Ricard, la nécessité de se fournir au Maroc de produits destinés à la traite de l'or et des esclaves d'Arguin à la Guinée explique l'essor des relations avec Safi et Azemmour et avec la Chaouïa riche en blé et en chevaux. Le Maroc est une pièce essentielle du système économique impérial à la fin du XV^e siècle, sous João II, et encore au début du XVI^e, sous Manuel I^{er}, puisqu'il permet d'obtenir de l'or en Afrique subsaharienne pour payer les importations de l'Inde. La faible autorité du sultan de Fès au sud de l'Oum er Rbia a facilité une forte autonomie urbaine et tribale. Il faut dire du reste que, sauf en des périodes de tension, le commerce avec les chrétiens n'est nullement prohibé : la norme est la liberté à condition que soient respectées quelques règles. Villes et tribus voyaient bien les bénéfices qu'elles pouvaient tirer de relations avec les Portugais. L'enrichissement qui en résultait pour les notables locaux ne pouvait que renforcer leur liberté vis à vis du pouvoir central. Il est probable que les villes gardaient pour elles les recettes douanières, ce que l'on constate aussi en Andalousie lorsque le pouvoir des rois de Castille ne s'y faisait pas sentir avec assez de force¹⁵. Il a donc été facile de traiter avec des cités portuaires comme Safi et Azemmour auxquelles une petite place a pu être faite dans le système. Le caïd de Safi a eu un temps la possibilité d'envoyer un navire de marchandises à Arguin¹⁶. A la suite du traité de 1471 conclu par D. Afonso V avec Muhammad Shaykh al-Wattâssi, la paix a favorisé les relations avec les villes et les tribus du littoral. Une sorte de protectorat a été établi sur Safi et Azemmour vers 1480 et peut-être avant. Il semble que pendant deux décennies au moins les activités économiques se poursuivirent sans heurts et à la satisfaction des parties. Au Portugal D. João II semblait plus intéressé par le commerce que par la guerre et il espérait peut-être, à la faveur de cette situation, parvenir sans trop de mal à intégrer ces villes dans le royaume : un indice en serait la création d'un évêché à Safi¹⁷. La reprise de la guerre en 1500 a rendu les relations plus difficiles avec les autorités locales, sans y mettre fin.

La demande de tissus dont les Noirs étaient acquéreurs au sud du Sahara, puisqu'ils étaient habitués à les recevoir apportés par les caravanes¹⁸, a stimulé la fabrication des haïks, hanbels, etc. jusqu'assez loin du littoral et animé le trafic le long des pistes du Maroc, par exemple de Marrakech à Safi. Les intermédiaires, les grossistes, qui réunissaient les quantités spécifiées par contrat sont des Juifs, certains de ceux qui ont fui l'Espagne et le Portugal. Avant leur arrivée, des natifs du pays jouaient ce rôle indispensable.

¹⁵ Miguel-Angel Ladero Quesada, « Almojarifazgo sevillano y comercio exterior de Andalucía en el siglo XV », *Anuario de História económica y social*, t. II, 1969, pp. 295-319.

¹⁶ Cet avantage lui a été retiré en 1500 : S.I.H.M., *Portugal*, t. I, doc. VIII, p. 53.

¹⁷ Robert Ricard, « L'évêché de Safi (1487 ?- 1542) », S.I.H.M., *Portugal*, t. III, Paris, P. Geuthner, 1948, p. 75-82, repris dans *Etudes...*, pp. 205-217.

¹⁸ Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. A. Epaulard, Paris, A. Maisonneuve, 1956, pp. 465, 467, 471.

Comment en effet des chrétiens auraient-ils pu parcourir les régions du Maroc avec la même facilité que des *dhimmi*-s, sujets protégés du sultan ? Non que ce leur fût interdit : on a la preuve que des marchands italiens, portugais, espagnols se rendaient à Fès, à Marrakech et ailleurs¹⁹, mais ils manquaient de la pratique nécessaire : la règle du commerce est en effet de passer par des courtiers (*simsar*-s). Connaissant la langue des chrétiens et celle du pays, les Juifs imposaient pratiquement leurs services et leurs disponibilités financières, leurs réseaux de relations dans le pays et à l'extérieur n'étaient pas de minces atouts entre leurs mains. C'est pourquoi, comme l'a si bien montré José Alberto Tavim ils ont été des auxiliaires indispensables des Portugais, pas seulement dans le commerce, mais dans toutes les relations avec les habitants du Maroc et en premier lieu avec leurs autorités. Leur rôle s'est maintenu après les décrets de 1497, car au Maroc ils n'ont pas été l'objet des mêmes mesures qu'au Portugal. D. Manuel leur a offert à Safi et Azemmour des garanties substantielles, afin que fonctionne le système mis en place antérieurement. Ils prenaient à crédit les marchandises débarquées dans les ports aux mains des Portugais, les toiles de lin et les draps de couleur, ces tissus de coton si appréciés que sont les bordats, les épices, la gomme laque pour teindre en rouge, etc. et y laissaient des cautions, matérialisées souvent par des personnes susceptibles de répondre pour eux. Le délai de paiement, généralement trois mois, n'était pas toujours suffisant pour leur permettre de les écouler et de fournir en paiement cette *roupa de Arguim* si attendue. C'est ainsi qu'en 1511 Juçefeo Cofem (Cohen) se justifiait de n'avoir pu tenir ses engagements et demandait un nouveau délai pour livrer les hanbels à Arzila²⁰.

Lorsque, pour des raisons qui tiennent à l'équilibre des forces en lutte pour la conquête du pouvoir, un rapprochement s'est effectué vers 1530 entre le sultan wattâsside de Fès et le Portugal, celui-ci put conclure des contrats avec lui et des membres importants de son administration. Ainsi le caïd Lattar, gouverneur de la province du Tadla et un des principaux personnages du royaume de Fès, a envoyé ses représentants, un juif et un musulman, traiter à Lisbonne. Le contrat conclu le 1er août 1530 porte sur l'achat de 100 quintaux de laque noire, 30 quintaux de poivre, 5 quintaux de clous de girofle, autant de noix muscade, 4 quintaux de cannelle, 3 quintaux de macis, 2 quintaux de gingembre et 6 quintaux de malaguettes à des prix indiqués pour un total de 5 508 cruzados 3/4 qui devront être payés pour moitié en

¹⁹ Exemples : Jean Léon l'Africain, *Op. cit.*, pp. 171, 269; Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, éd. David Lopes, Lisbonne, Academia das Ciências, 1915, t. I, pp. 236, 381, 426, 497, t. II, 1919, p. 104; Diego de Torres, *Relación del origen y suceso de los xarifes y del estado de los reinos de Marruecos, Fez y Tarudante*, éd. Mercedes García-Arenal, Madrid, Siglo XXI, 1980, pp. 93, 151, 174-175, 183, 193, 210-211, 216, 232, 266. On pourrait en donner beaucoup d'autres tirés des *S.I.H.M.*

²⁰ Antonio Baião, *Documentos do Corpo Chronologico relativos a Marrocos*, Coimbra, impr. da Universidade, 1925, pp. 38-39.

belle et bonne cire et l'autre moitié en *roupa per o trato d'Argim* dont les quantités de chaque espèce de haïks sont spécifiées ainsi que les prix. Le contrat devait être exécuté dans un délai de dix-huit mois à compter du moment où il aurait reçu la marchandise à la factorerie d'Azemmour. Ce puissant personnage paraît très désireux de s'assurer la mainmise sur des produits précieux comme les épices et la laque importés de l'Inde²¹. Le roi de Portugal de son côté cherchait à acheter de grosses quantités de céréales dont son agent Bastião de Vargas traite à Fès en 1540. En exécution des contrats conclus avec le sultan ou un frère de celui-ci, elles étaient livrées à la Mamora, à l'embouchure du Sebou, où des navires les embarquaient²². Mais deux mauvaises récoltes consécutives ont perturbé ce commerce. En 1541, les prix ont monté tandis que le grain se raréfiait et la population manifestait contre la vente aux chrétiens. La correspondance de Bastião de Vargas chargé par le roi D. João III de la mise en place de ce commerce traduit bien les difficultés du moment²³.

La chute de Santa Cruz et l'évacuation de Safi et Azemmour ouvre à cette date une nouvelle phase dans le commerce portugais avec le Maroc. De difficile, le contrôle effectif était devenu quasiment impossible, mais les prétentions restaient affirmées. Des sujets portugais continuaient à commercer non seulement avec les places restantes mais avec les ports passés sous l'autorité sa'dienne. Après 1550, lorsqu'Arzila et Alcacer Ceguer ont été évacués, des relations ont subsisté sur lesquelles la documentation publiée est trop rare pour éclaircir leur nature et leur importance.

Une image assez vivante mais un peu imprécise du commerce qui s'effectuait dans les places portugaises au début du XVI^e siècle est donnée par les *cartas de quitação* des fonctionnaires, *feitores* et *almoxarifes*²⁴. Ces documents énumèrent les sommes et les produits, avec leurs quantités et prix, qui sont passés par leur mains. Mais il est difficile de savoir si certains articles, par exemple la graine d'écarlate, la galle, le safran, des métaux, sont des importations ou des exportations²⁵. Des éléments d'une correspondance et quelques contrats conservés complètent un peu notre connaissance. Le Maroc fournissait essentiellement des matières premières : de la cire dont l'Occident chrétien a de gros besoins, des peaux, des cuirs, de la laine, de la gomme, de l'indigo, de la galène souvent confondue avec l'antimoine. Il importait quelque produits artisanaux, beaucoup de tissus, des épices, des

²¹ *S.I.H.M., Portugal*, t. II, 1, Paris, P. Geuthner, 1939, doc. LXVI, pp. 231-232; t. II, 2, Paris, P. Geuthner, 1946, doc. CXXIII, pp. 544-548.

²² *S.I.H.M., Portugal*, t. III, doc. LXXXIII, pp. 295-299.

²³ Nombreuses et longues lettres dans *S.I.H.M., Portugal*, t. III. Elles apportent beaucoup d'informations sur la situation économique et politique du royaume de Fès.

²⁴ Anselmo Braamcamp Freire en a publié un grand nombre : « Cartas de quitação del Rei Dom Manoel », *Arquivo historico português*, t. IV, 1906 et t. V, 1907; plus accessible le quitus de Lopo de Azevedo dans *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. VI, pp. 43-47.

²⁵ *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. LIV, pp. 313-314 et doc. CXXI, pp. 612-615.

perles et des pierres précieuses. Il était aussi très demandeur d'armes que pouvait seule fournir la contrebande. Aux produits portugais ou européens offerts se sont ajoutés dans un premier temps la malaguette africaine, puis le poivre, la cannelle, le girofle, la laque, des étoffes fines de l'Inde après l'arrivée de ces produits à Lisbonne. Le prix de ces *denrées* rares a pu faire que les achats, plus souvent qu'avant, ont dû être en partie soldés avec de l'or. C'est une réalité évidemment très difficile à évaluer puisque son exportation était interdite. La soif de l'or a pu aussi pousser certains, pour profiter de son rapport avec l'argent bien plus favorable au Maroc, puisqu'il était de 1 à 8 contre 1 à 10 ou même 12 en Europe, à y apporter du métal blanc, sous forme de monnaies de préférence. Cette sortie d'argent était aussi sévèrement prohibée par les rois d'Espagne et du Portugal que la sortie de l'or par les sultans marocains²⁶. Mais ce trafic s'est poursuivi en dépit des menaces et des rappels fréquents des châtiments auxquels s'exposaient les contrevenants. Le *feitor* de Santa Cruz, lui-même très tenté par cette fructueuse opération de change, demandait vainement en 1513 et 1514 à D. Manuel qu'on lui envoie de l'argent monnayé²⁷.

Le système capitaliste d'Etat est lourd et fonctionnait assez mal, autant qu'on puisse voir d'après les réclamations et les plaintes qui se répètent dans les lettres des *contadores*, des *almoxarifes* et des facteurs. Trop souvent les marchandises demandées par la clientèle locale manquaient, arrivaient trop tard ou en quantités insuffisantes, parfois endommagées pendant le transport²⁸. Dans ces conditions, on se demande comment étaient soldés les achats de tissus pour Arguin et la Guinée. Est-ce la raison pour laquelle les livraisons de ces indispensables marchandises tardaient à leur tour, ou ne suffisaient pas ? Ce n'est sans doute pas la seule cause, mais il arrive que les fournisseurs réclamaient leur paiement. Ainsi en 1514 Maïr Lévy qui avait fourni *mill peças de roupa de Argym e duzentos lanbes* pour une somme de 2 000 cruzados²⁹.

L'argent manquait souvent dans les places portugaises et de plus en plus en avançant dans le XVI^e siècle. Les responsables se plaignaient, suppliaient le roi, lui représentaient la difficulté de leur administration, la nécessité de

²⁶ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LXXXVI, p. 472 doc. CVIII, p. 564 « *dous mill e seis çemtos meticaes d'ouro de toda sorte* » et encore doc. CXXI, p. 614 : « *mill meticaes d'ouro* », de la cire et trois esclaves, une vieille et deux jeunes. Si des marchands ont pu emporter de l'or de Tamrakht en 1513 ou de Santa Cruz en 1514 c'est en contrebande. Les Sa'diens ne sont pas encore en mesure d'empêcher ces exportations mais les alliés du Portugal au service de Santa Cruz qui y apportaient ce qui est interdit ont été vaincus en 1517 : t. II, doc. XXVI, p. 94.

²⁷ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LXXXVI, pp. 472-473.

²⁸ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LVII, p. 331 ; doc. LXXXVI, p. 472 ; doc. CVIII, p. 563 ; doc. CXXI, pp. 612-613.

²⁹ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. CXXVIII, p. 653. Le *contador* Nuno Gato avoue ne pouvoir les payer : doc. CXXIX, p. 656.

travaux de défense, la gêne des soldats, l'atonie du commerce³⁰. Sans doute est-ce pour limiter les transports de fonds et aussi une manière d'obtenir des avances, qu'on voit de puissants hommes d'affaires comme les Ben Zamirou chargés, aux termes des contrats qu'ils passaient avec le roi, d'assurer la paie des hommes de la garnison à Azemmour³¹. Mais il est arrivé que pour différentes raisons, ils exécutaient avec retard leurs obligations³².

Il paraît utile, après ces considérations assez générales, de concrétiser un peu l'image du commerce portugais. Compte tenu de la place que tiennent les textiles dans la documentation, on donnera ici à titre d'exemple quelques indications sur leur nature et leurs prix, en commençant par ceux qui sont importés au Maroc.

Les bordats, tissus de coton d'origine imprécise³³, sont *a princypall mercaderya que se nesta terra vende*. Les facteurs n'en ont jamais assez : Heitor Gonçalves dit en juin 1512 n'en avoir reçu que 1 000, le tiers de ce qu'il attendait, et il réclame *os mais bordates que se poderem aver* et encore en des termes voisins au mois de décembre suivant³⁴. A Santa Cruz, le facteur en manque et pour répondre à la demande met en vente ceux qui ont été saisis à des Génois³⁵.

Le drap anglais de Londres, de Southampton, parfois de Bristol est très apprécié. Celui de Southampton, *Antona*, est préféré par sa qualité. Estêvão Vaz répond en 1510 à une demande du roi qu'on en vend une centaine de pièces par an à Safi, dont 70 ou 80 bleues, le reste rouges. Le prix d'une pièce est de 15 à 18 mithqals, jusqu'à 20 selon la qualité, soit un prix moyen de 6 720 réis, si l'on compte le mithqal pour 420 réis, ce qui laisse un bénéfice de 3 290 réis, dont il faut déduire les frais. On vend beaucoup plus de petites pièces, *anseses* ou *pecetas*, environ 2 000, en majorité bleues, mais aussi vertes, rouges et même jaunes³⁶. Elles valent d'un mithqal et demi à deux mithqals, soit 630 réis en moyenne, ce qui laisse un gain de 300 réis, frais non déduits. Le million de réis que le roi veut consacrer à ce commerce permettrait d'acheter la quantité voulue et laisserait environ 500 000 réis de bénéfice. Mais la concurrence des draps venus de Cadix fait que le facteur ne pourrait en réalité écouler sûrement que les deux tiers ou la moitié des quan-

³⁰ A titre d'exemple dans S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. XLIX, p. 301; doc. LVII, p. 331; doc. LXXVIII, p. 442; doc. XCIII, p. 510; doc. XCVIII, p. 524; doc. CI, p. 538.

³¹ S.I.H.M., Portugal, t. II, doc. CV, p. 420; doc. CXIII, pp. 453-454.

³² S.I.H.M., Portugal, t. II, doc. CXXXII, p. 542.

³³ Ils ont été longtemps importés d'Egypte et du Moyen Orient, mais ont été imités en Europe.

³⁴ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LVII, pp. 331-332 et doc. LXIV, p. 367.

³⁵ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LXXXVI, p. 472; doc. CVIII, p. 563 et doc. CXXI, p. 613.

³⁶ C'est peut-être ce que le *feitor* de Santa Cruz appelle *quoartilhas* et qu'il réclame en aussi grande quantité que les bordats : S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LXXXVI, p. 472; doc. CXXI, p. 613 et doc. CXXI, p. 613.

tités énoncées au début de la lettre³⁷. Outre les draps anglais, on trouve aussi mention de drap de Rouen (*ruã*) ou de Florence³⁸.

Si les Marocains montrent beaucoup de goût pour les *panos de cores*, ils recherchent aussi les toiles, *panos de linho*, fabriquées en Europe. Ainsi Yahyâ u Ta'fûft reçoit en 1514 au Portugal en cadeau deux pièces de Hollande, soit 60 *varas* deux tiers à 200 *réis* la *vara*³⁹. Les toiles se vendent si bien que Heitor Gonçalves les met à Safi presque sur le même plan que les bordats et les draps anglais⁴⁰. Elles viennent de Brabant, de France, de Bretagne, de Hollande ou ce sont des contrefaçons (*mea Olanda*), d'Irlande, de Galway, dont un navire apporte en 1507 quarante rouleaux à Safi⁴¹.

Outre le satin, le damas⁴², l'écarlate⁴³, la toile de chanvre, on trouve mentionnés quelquefois des vêtements, *camisas de linho de Bretanha, balandrões de Londres guarnecidos de retros*⁴⁴. Le sont souvent et en assez grande quantité des bonnets, *barretes*, qualifiés parfois de *berberiscos*, élément important du costume et apparemment, malgré cette appellation, de tradition andalouse⁴⁵.

En relation avec le textile, la demande est très forte et le profit assuré sur la gomme laque, matière tinctoriale, avec ses adjuvants indispensables, l'alun et le tartre⁴⁶. La noire vaut généralement le double de la rouge, de qualité inférieure.

Dans la *roupa de Argim* qu'achètent les Portugais, la terminologie paraît incertaine et les usages locaux variables, de sorte qu'il est difficile en pratique de distinguer les usages des différents produits cités.

La première place revient aux *hanbels*. Ce sont des tissus de laine environ deux fois plus longs que larges, d'un travail très serré, présentant des bandes de couleur et parfois un décor, qui peuvent servir de tentures voire de couvertures⁴⁷. Certains sont luxueux comme ceux brodés d'al-Madina al-Gharbiya. Ceux de Safi sont plus ordinaires, encore qu'il y en ait de *ricos*⁴⁸. Lopo de

³⁷ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. XXXVI, pp. 223-225.

³⁸ Anselmo Braamcamp Freire, *Op. cit.*, 1907, t. V, n° 495, n° 519. Le *pano de ruã* ne serait-il pas une toile ?

³⁹ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. CXXVII, pp. 651-652.

⁴⁰ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LXIV, pp. 367-368.

⁴¹ Anselmo Braamcamp Freire, *Op. cit.*, n° 442, n° 484, n° 495, n° 496, n° 562; S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. XXVIII, p. 146.

⁴² Anselmo Braamcamp Freire, *Op. cit.*, t. IV, 1906, n° 442, n° 496, n° 562.

⁴³ Anselmo Braamcamp Freire, *Op. cit.*, n° 484, n° 495 : *panos de grãa*.

⁴⁴ Anselmo Braamcamp Freire, *Op. cit.*, n° 562.

⁴⁵ Anselmo Braamcamp Freire, *Op. cit.*, n° 484, n° 496, n° 562.

⁴⁶ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. XXVIII, p. 147 : « o allaque veo, Senhor, sem suas pertencas, a saber tartall e pedra hume ». Cf. Anselmo Braamcamp Freire, *Op. cit.*, t. V, 1907, n° 319, n° 320, n° 442, n° 495, n° 496.

⁴⁷ Voir la « Note annexe sur les "hanbels" nord-africains » de Prosper Ricard à la suite de l'article de Robert Ricard « Le commerce de Berbérie... »

⁴⁸ Anselmo Braamcamp Freire, *Op. cit.*, t. IV, 1906, n° 442, n° 495.

Azevedo avant 1499 en avait reçu 587 *da dita cidade de Çafym*. Après la conquête de la ville et les troubles qui l'ont accompagnée en 1507, le roi a pu en faire de nouveau fabriquer, et le facteur João Lopes de Alvim était optimiste : *a mym me parece Senhor, que V. A. pode d'aquy fornecer todo traudo da Mina e Argym e com mais proveito de V. A.*⁴⁹. En 1512, les hanbels qu'y fabriquait Maïr Lévy étaient considérés comme *muito bons e muyto fynos*, à la fin de l'année il en avait fait une centaine⁵⁰ mais ils ne devaient pas suffire puisqu'il dit deux ans plus tard en avoir acheté 200 qu'il a fait faire à Marrakech et dont il réclame le paiement⁵¹. Il semble qu'un atelier ait encore fonctionné à Safi en 1517⁵².

Le mot *alquice* (arabe *al-kisa'*) est un terme générique pour désigner des tissus ou des vêtements différents. C'est l'article le plus abondant : il domine de façon écrasante du temps du *feitor* Nuno de Freitas en 1498-1500⁵³. Les qualificatifs qu'on trouve, *alquices abaneis, alquices meos tascontes, alquices hayques* ..., ne nous renseignent pas toujours suffisamment sur leur nature. Les *abanes, habanes* (berbère *'aban*) ou *hayques* (arabe *hâ'ik*) sont des pièces d'étoffe de laine dans lesquelles on se drape, plus ou moins grandes et de qualité différente : on trouve des *ayques delgados lavados* et des *ayques baixos*. Les *tascontes* et *meio tascontes* sont considérés une fois comme *muita espycyall roupa de Marocos*. Il en est de laine cardée teints en rouge à la gomme laque. Il y a des *tascontes* de deux coudées, d'une coudée ou d'une demi-coudée. Le *cardão* serait large d'une palme⁵⁴.

Les *aljaravias* (*al-jalâbiya*, la populaire *jallâba*), ont été achetées en grande quantité (10 460) par Lopo de Azevedo⁵⁵ et se trouvent fréquemment mentionnées. Les tapis, *alcatifas*, le sont rarement et ne paraissent pas avoir joué un rôle important. On a un doute sur la destination des burnous, *albornozes*, car ils étaient fort appréciés dans la péninsule ibérique.

Le tarif douanier de Safi en 1512 peut nous donner une idée des prix de certains articles. Le *tasconte* teint à la laque, de deux coudées de large, est le plus cher. Viennent ensuite l'*alquice* et le *tasconte* d'une coudée, puis celui d'une demi-coudée. Un grand *hâ'ik* vaut cinq fois moins qu'un *alquice* et un petit dix fois moins. Un *cardão* vaut moitié plus qu'un petit *hâ'ik*. Avec des droits de 10% le prix du *tasconte* serait de 620 *réis*, soit un peu plus d'un *cruzado* et demi : c'est de l'ordre de ce que Maïr Lévy a payé en 1514 : *mill peças de roupa d'Argym e duzentos lanbens* pour 2 000 *cruzados*⁵⁶. Par conséquent les 10 037 *alquices* et les 3 232 *aljaravias* achetés en deux ans et demi,

⁴⁹ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. XXVIII, p. 147.

⁵⁰ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LXIV, p. 367.

⁵¹ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. LVII, p. 333, doc. CXXVIII, p. 653.

⁵² Robert Ricard, *Le commerce de Berbérie, op. cit.*, p. 87.

⁵³ Anselmo Braamcamp Freire, *op. cit.*, n° 442, n° 496 (plus de 10 000 *alquices* pour 854 *lambees*).

⁵⁴ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. CXXIX, p. 656.

⁵⁵ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. VI, p. 45.

⁵⁶ S.I.H.M., Portugal, t. I, doc. CXXVIII, p. 653.

par Nuno de Freitas à Safi ⁵⁷ représentent une somme considérable qui traduit bien la place importante du commerce africain dans les activités de cette ville d'où, en décembre 1512, Heitor Gonçalves dit avoir envoyé *de rroupa pera Arguim nove centos mill réis* ⁵⁸.

Le Portugal demandait aussi au Maroc de la nourriture pour les soldats et les colons qu'il y envoyait et a tenté même de le faire contribuer au ravitaillement de la métropole. Le tarif de Safi met en bonne place des denrées alimentaires : poisson, viande et bétail, miel et beurre. Une cinquantaine de bovins ont été envoyés en 1512 à Madère, ce qui a fait passer le prix d'un bœuf de 1000 à 1400 *réis* mettant ainsi en évidence la relative étroitesse du marché ⁵⁹. Au XV^e siècle, les achats de grains augmentaient au moment des crises frumentaires au Portugal. C'est encore le cas en 1502 où de nombreux navires sont venus charger du blé jusque dans des mouillages du littoral atlantique : à Mazagan qui n'était pas encore une cité avec un port aménagé, à la *Casa do Cavaleiro* (Augar), etc.. Par la suite les autorités de Safi, à partir du moment où la ville a été conquise et administrée directement, se sont efforcées d'attirer les vendeurs du voisinage sur son marché dont les droits rapportaient auparavant plus de mille *mithqals* par an au maître de la ville ⁶⁰. En mars 1514 le commerce des grains a été libéralisé, ils pouvaient s'exporter *sem licenças especiaees*, en payant des taxes d'un montant double pour les étrangers ⁶¹. Mais l'approvisionnement est resté très irrégulier, aléatoire. En août Tomas de Bairros n'a rien trouvé à acheter au souq : les impôts en nature exigés des tribus qui s'étaient soumises à partir de 1510, ne parvenaient apparemment même pas à satisfaire la demande de la garnison et de la population portugaise ⁶². Et ces prélèvements mal supportés en général et particulièrement dès que la récolte était moins bonne ne favorisaient pas le commerce libre. A voir la place prise par la question du *pão* dans la correspondance des capitaines-gouverneurs avec Lisbonne, on mesure qu'elle a été une préoccupation grave puisqu'ils sont constamment interrogés sur le sujet. Une étude sur ce point, à partir notamment de la documentation publiée dans les *Sources Inédites*, montrerait que les objectifs portugais n'ont pas été atteints, en partie parce que les ressources du Maroc ont été surestimées : on était loin en réalité de l'océan de céréales que certains avaient cru voir. Surtout les populations, par crainte des mauvaises récoltes et des disettes fréquentes, se refusaient à laisser sortir les grains de leurs réserves ⁶³.

⁵⁷ Anselmo Braamcamp Freire, n° 496. Nuno de Freitas a été facteur du 15 février 1498 à la fin de septembre 1500.

⁵⁸ S.I.H.M., *Portugal*, t. I, doc. LXIV, p. 367.

⁵⁹ S. I. H.M., *Portugal*, t. I, doc. LVIII, p. 331.

⁶⁰ António Baião, *Op. cit.*, p. 35.

⁶¹ António Baião, *Op. cit.*, pp. 74-75.

⁶² S. I. H.M., *Portugal*, t. I, doc. CXVII, p. 604.

⁶³ Bernard Rosenberger, « Réserves de grains et pouvoir dans le Maroc précolonial », M. Gast, Fr. Sigaut, C. Beutler, *Les techniques de conservation des grains à long terme. III, 1*, Paris, CNRS, 1985, pp. 237-268.

Quant aux chevaux que D. João II et D. Manuel cherchaient à acheter pour les échanger contre des esclaves à Arguin et en Guinée, c'était une marchandise interdite par la loi musulmane à la vente aux chrétiens. Aussi a-t-il fallu, même si dans quelques cas des achats ont été possibles, imposer aux *Mouros de pazes* d'en fournir au titre du tribut qui marquait leur soumission, généralement deux par an, en sus du grain et (ou) de l'argent.

Il faudrait aussi consacrer au commerce des hommes toute une étude, car il a été particulièrement négligé. Toutefois les documents à ce sujet ne manquent pas et montrent qu'il était fructueux. On sait que les Portugais étaient demandeurs d'esclaves et pas seulement en Afrique Noire. Vers Mazagan, Rui Gil cherchait en 1502 au grand mécontentement des notables locaux à acheter non seulement du blé, ce dont il était chargé, mais des hommes pour les envoyer à Madère ⁶⁴, ce qui se comprend compte tenu des besoins de main d'œuvre de l'archipel. Par la suite, des officiers royaux de Safi ont été accusés de capturer des campagnards venus en ville pour les vendre vers la même destination. Le commerce des êtres humains a atteint des dimensions extravagantes en 1521 à l'occasion de la terrible famine qui désolait les plaines atlantiques et particulièrement les Doukkala. On a là-dessus le témoignage direct de Bernardo Rodrigues qui s'est rendu à Azemmour pour profiter des affaires qu'on pouvait y faire. Il rapporte ce qu'il a vu et qui paraît à peine croyable : l'estuaire de l'Oum er Rbia plein de navires qui repartaient chargés de filles et de jeunes femmes, la bousculade des marchands devant la porte du gouverneur où se faisait, rapidement enlevée, l'enchère. Il est revenu assez content de ses acquisitions, bien que le patron du navire lui ait signifié que le jeune homme qu'un peu par pitié il avait acheté à son frère ne valait pas le prix de la nourriture qu'il allait falloir lui donner ⁶⁵. Les prisonniers faits au cours des *entradas* ou lors des affrontements sporadiques entre les soldats des garnisons et les combattants du voisinage, étaient vendus à l'encan et achetés par les résidents portugais, parfois par des marchands étrangers : on a le cas d'un Génois à Arzila rapporté par Bernardo Rodrigues ⁶⁶. Le même montre comment les femmes, surtout si elles étaient jeunes y atteignaient des prix élevés. Les plus jolies et les plus chères étaient dévolues aux autorités locales ou destinées à la cour ⁶⁷. A Azemmour, en 1517, une personnalité religieuse musulmane

⁶⁴ S.I.H.M., *Portugal*, t. I, doc. XVIII, pp. 83-84 en arabe, trad. pp. 85-86.

⁶⁵ Bernardo Rodrigues, *Op. cit.*, t. I, pp. 327-329. Sur cette famine accompagnée de peste, Bernard Rosenberger et Hamid Triki, « Famines et épidémies au Maroc aux XVI^e et XVII^e siècles », *Hesperis - Tamuda*, t. XIV, 1973, pp. 119-146.

⁶⁶ Bernardo Rodrigues, *Op. cit.*, t. I, p. 329.

⁶⁷ Bernardo Rodrigues, *Op. cit.*, t. I, p. 336 : « sempre emos visto nas casas dos capitães terem e folgarem de ter esclavas fermosas ». V. aussi p. 251, et t. II, pp. 54, 177; Bernard Rosenberger, « Relations entre Portugais et musulmans au Maroc au XVI^e siècle », *O rosto feminino da expansão portuguesa. Congresso histórico, Lisboa, 1994*, Lisbonne, 1995, pp. 315-326.

(*alfaqer de Mouros*) capturée a été achetée 40 000 réis par plusieurs marchands juifs associés à l'almoxarife. Il s'agissait pour eux d'un véritable placement, car ils espéraient en tirer une forte rançon, mais ils ont été frustrés de leurs espérances car la libération du *caciz* a été ordonnée pour des raisons politiques⁶⁸. Les prisonniers portugais étaient rachetés pour des sommes élevées, surtout les gentilshommes nombreux après la malheureuse retraite de la Mamora en 1515. Après la prise de Santa Cruz en 1541, il a fallu racheter aussi femmes et enfants pour les soustraire à l'esclavage⁶⁹. Le nombre et la qualité des prisonniers lors de la bataille dite « des Trois Rois » en 1578 a fait que la charge a été extrêmement lourde pour le royaume et le gain énorme pour Ahmad al-Mansûr. Qu'il s'agisse d'achat d'esclaves, et plus encore de rachat de prisonniers cette activité suppose la disposition de fonds importants, et l'intervention de financiers juifs dans ce domaine n'est pas surprenante puisqu'ils ont la possibilité de faire des avances.

A la fin de ces quelques pages, on peut dire que l'étude du commerce portugais au Maroc aux XV^e et XVI^e siècles reste à faire à partir d'une documentation qui n'a guère été exploitée dans le détail. Elle permettrait de donner aux relations entre ces deux pays une autre dimension que celle faites surtout de violence suggérées par les chroniques. En regardant de près les textes, on se rend compte que les rapports entre les hommes de ce temps ont été complexes ici comme ailleurs : la guerre, la diplomatie, le commerce s'entremêlaient, les dogmes, les lois, ont dû souvent trouver des accommodements avec les intérêts.

⁶⁸ S.I.H.M., *Portugal*, t. II, doc. XXII, p. 80.

⁶⁹ Pierre de Cénival, *Op. cit.* pp. 144-147.

A NAU SÃO TOMÉ, DIOGO DO COUTO E OLIVEIRA MARTINS

por

ANTÓNIO COIMBRA MARTINS

A Academia Real de História empenhou-se com pertinácia e êxito no inventário e divulgação do património histórico e literário português. Foi um primeiro impulso neste sentido, expressivo de um interesse do poder pela cultura, que, no decurso do século das luzes, seria repetido, e não cessaria. Não falando da Arcádia lusitana, menos claramente estatal, e consagrada à criação no domínio das Belas Letras, tínhamos a Régia Oficina Tipográfica, e finalmente a Academia Real das Ciências. A preparação, advento, sucessão e vigência destas instituições abarca o século.

A concepção do trágico-marítimo como inseparável da história de Portugal é contemporânea e afim da primeira Academia referida. Decerto a narração de naufrágios, como episódio ou tema de obras literárias, como objecto de relações avulsas, era muito mais antiga. Está presente n'*Os Lusíadas*, na *Peregrinação*; no poema de Jerónimo Corte-Real... A própria reflexão sobre a causa e o significado dos naufrágios suscita um capítulo do primeiro *Diálogo do Soldado prático* (1569?) de Diogo do Couto. Mas a declaração da especificidade dos «trabalhos do mar» vividos pelos Portugueses em comparação com a tradição greco-latina das narrações sobre esse tema, com os perigos que enfrentam Ulisses ou Eneias, só se exprime claramente ao tempo da Academia Real. É verdade que Camões tinha consciência de um valor mais alto da sua matéria épica relativamente a tudo quanto a Musa antiga cantava, e destacava, nestes cantos, «as navegações grandes que fizeram» o sábio grego e o troiano, sobrepujando as verdadeiras façanhas portuguesas às fingidas e mentirosas das estranhas Musas. Mas o intuito proclamado d'*Os Lusíadas* é canto de triunfos e exortação a novas conquistas. Os trabalhos do mar e o trágico-marítimo ocorrem no poema, porque correspondem à verdade, e exprimem o preço que custa a glória de uma nação. Ocasionalmente. Episodicamente.

A Academia Real da História, ou a mentalidade do seu tempo, intentam constituir objectos culturais completos: todos os livros que escrevemos — é a Biblioteca lusitana; todas as palavras que constituem a língua — é o